

PREPARATION HABILITATION ELECTRIQUE

BS-BE manœuvres, formations initiales et recyclages



(photo INRS)

Objectif(s) :

Pour éviter les accidents d'origine électrique, la norme NF C 18-510 décrit un ensemble d'exigences qui permet de se prémunir du risque électrique lors des opérations de construction des ouvrages, de réalisation des installations, de leur exploitation ou démantèlement.

Elle s'applique aussi lors de travaux d'ordre non électrique dans l'environnement d'ouvrages ou d'installations électriques tels que les travaux du bâtiment ou les travaux publics.

Références:

Code du travail art.: R4544-4 ; R4324-21

Norme AFNOR : NF C 18-510,

Recommandations de l'INRS.

Programme:

- Statistiques,
- Dispositions réglementaires,
- Les partenaires de la prévention et leur rôle,
- Les 9 principes de prévention,
- Le mécanisme d'apparition du dommage,
- Responsabilités et obligations,
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances,
- Les notions élémentaires en électricité,
- Les dangers du courant électrique,
- Les effets du choc électrique,
- L'habilitation,
- Le titre d'habilitation,
- Les définitions relatives aux opérations,
- Surintensité et courts-circuits,
- Les incendies sur les ouvrages électriques,
- Les soins aux électrisés,
- La prévention et la protection,
- Les règles de sécurité,
- Les domaines de tension,
- La consignation et la déconsignation,
- Mise hors tension,
- Distances et zones,
- Approches de lignes aériennes,
- Approches de canalisation non apparentes ou enterrées,
- Schéma de liaison à la terre,
- Symboles normalisés,
- Accumulateurs et batteries,
- Particularités de fonctionnement sécurité des groupes électrogènes,
- Repérages et branchements,
- TP sur platines de simulation.

S.A.S. NC Prévention

09 rue La Fontaine 77 000 MELUN Tél: 06 63 15 86 37

SIRET: 832 164 735 00017 R.C.S. MELUN APE: 8559A

S.A.S. au capital de 1 000 euros

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 77 06350 77 auprès du préfet de région d'Ile de France.